



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUILLET 2021

(Date de convocation : 5 juillet 2021)

Délibération n° 20210709/08

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 7
Nombre de votants	: 15
Pour	: 14
Contre	: 1
Abstention	: 0

Le neuf juillet deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Sylvain Saligot, Mme Aurore Ville, et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice (protocole Covid).

Étaient absents : M. Thibaut Maurin (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), Mme Brigitte Bascaules (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard), Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant), M. Benjamin Soucaze-Soudat (procuration donnée à M. Etienne Lay), Mme Sarah Laguerre (procuration donnée à Mme Aurore ville), M. Thierry Ribeiro (procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant), Mme Viviane Torné (procuration donnée à M. Jean-François Rabaud), Mme Charlotte Fourbert (procuration donnée à Mme Aurore Ville).

Secrétaire de séance : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard

OBJET : Travaux réseaux assainissement à Payolle

Par délibération n°20210401-13 du 1^{er} avril 2021 le Conseil Municipal approuvait le projet de réalisation d'un diagnostic des réseaux d'assainissement à Payolle dont l'objectif principal visait à localiser l'intrusion des eaux claires parasite, les quantifier puis proposer un programme de travaux pour les supprimer afin d'améliorer le fonctionnement de la STEP roseaux à Payolle.

La maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce diagnostic et le suivi de chantier pour la réhabilitation de ces réseaux a été confiée à PRIMA INGENIERIE, domicilié à Tarbes.

Le diagnostic des réseaux d'assainissement à Payolle est aujourd'hui terminé et le rapport montre plusieurs anomalies au niveau des regards et des réseaux.

À l'issue des études de l'avant-projet (AVP), réalisées par le maître d'œuvre, le coût prévisionnel des travaux est estimé à **538 400 € HT**.

Il propose de valider le programme des travaux tel que proposé par le maître d'œuvre comme suit :

	Montant HT Avant-projet	Estimation Diag du réseau du 28/06
Renouvellement des regards secteur "Arcouade"	73 200,00 €	72 000,00 €
Réseau WC publics - secteur "Restaurants"	19 400,00 €	19 150,00 €
Réseau de transfert - Amont STEP - N60 à N52	134 600,00 €	396 300,00 €
Réseau de collecte - N52 à N46	57 300,00 €	
Réseau de collecte - N21 à N6	253 900,00 €	
Montant total des travaux HT	538 400,00 €	487 450,00 €
TVA	107 680,00 €	97 490,00 €
Montant total des travaux TTC	646 080,00 €	584 940,00 €

L'estimation de l'avant-projet a été effectuée à partir du levé topographique et des métrés.

Ces travaux pourraient s'organiser de cette manière :

2021	Montant HT
Renouvellement des regards secteur « Arcouade »	73 200,00 €
Réseau WC publics – secteur « Restaurants »	19 400,00 €
Réseau de transfert – Amont STEP – N60 à N52	134 600,00 €
Réseau de collecte – N52 à N46	57 300,00 €
Montant total des travaux HT	284 500,00 €
TVA	56 900,00 €
Montant total des travaux TTC	341 400,00 €

2022	Montant HT
Réseau de collecte – N21 à N6	253 900,00 €
Montant total des travaux HT	253 900,00 €
TVA	50 780,00 €
Montant total des travaux TTC	304 680,00 €

Une consultation est en ligne pour recruter l'entreprise qui effectuera ces travaux. La commune souhaite demander l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui pourra financer ce projet à hauteur de 50 %.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- de valider le programme des travaux concernant la rénovation des réseaux (canalisations et regards) d'assainissement de Payolle ;
- de confier la maîtrise d'œuvre à PRIMA INGENIERIE ;
- de lancer toutes les consultations nécessaires à sa réalisation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à procéder à toutes les démarches nécessaires permettant d'assurer le financement de ce programme, notamment de demander les aides de

l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les crédits relatifs à la rénovation des réseaux pour l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 1 voix contre (M. Sylvain Saligot) et 14 pour, décide

Article 1^{er} : de valider le programme des travaux concernant la rénovation des réseaux (canalisations et regards) d'assainissement de Payolle ;

Article 2 : de confier la maîtrise d'œuvre à PRIMA INGENIERIE ;

Article 3 : de lancer toutes les consultations nécessaires à sa réalisation ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à procéder à toutes les démarches nécessaires permettant d'assurer le financement de ce programme, notamment de demander les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les crédits relatifs à la rénovation des réseaux pour l'assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

